

Avis administratifs

7361125901 - AA



PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE
**Secrétariat général
Direction
de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de
l'Environnement
et de l'Utilité Publique**
**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du préfet d'Ille-et-Vilaine, il sera procédé, à la demande de la Région Bretagne, à l'ouverture d'une enquête publique du mardi 16 avril 2024 au vendredi 17 mai 2024, en vue du projet d'aménagement des infrastructures maritimes et terrestres du terminal du Naye, sur la commune de Saint-Malo.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête :

- au siège de l'enquête, à la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de Saint-Malo, 27, quai Duguay-Trouin, 35400 Saint-Malo.

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurlieu>

- sur le site internet de la Région Bretagne : <https://atelier.bretagne.bzh/>

- sur un poste informatique mis à la disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 00 (sur rendez-vous au 02 21 86 24 79)

- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de Saint-Malo, siège de l'enquête.

Des observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- au siège de l'enquête, à la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de Saint-Malo, 27, quai Duguay-Trouin, 35400 Saint-Malo, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

- par courrier, à l'attention de la commission d'enquête adressée à la Direction des Ports de la Région Bretagne, à l'adresse suivante : 283, avenue du Général Patton, 35711 Rennes ;

- par voie électronique : à l'adresse suivante : pref-enquete-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr en précisant en objet « Terminal du Naye - Saint-Malo »

- sur le registre dématérialisé de la Région Bretagne : <https://atelier.bretagne.bzh/>

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet susmentionné de la Région Bretagne. Les observations sur le registre sont consultables à la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de la mairie de Saint-Malo.

Les membres de la commission d'enquête, désignés par le président du tribunal administratif de Rennes, recevront les observations écrites ou orales du public à la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de la mairie de Saint-Malo :

- mardi 16 avril 2024 de 9 h 00 à 12 h 15,

- jeudi 25 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,

- vendredi 3 mai 2024 de 9 h 00 à 12 h 15 puis de 14 h 00 à 17 h 00,

- samedi 11 mai 2024 de 9 h 00 à 12 h 15,

- vendredi 17 mai de 9 h 00 à 12 h 15 puis de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, sur son site internet et sur le site internet de la Région Bretagne, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

**Pour le préfet, 21 mars 2024,
Le Secrétaire général, Pierre LARREY.**

7360253001 - AA



**Projet de modification n°1
du règlement de l'Aire
de mise en Valeur de
l'Architecture et du
Patrimoine (AVAP)**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 15 avril 2024 au jeudi 16 mai 2024 inclus.

Par arrêté en date du 13 mars 2024, M. le Maire de Combourg a décidé de soumettre à enquête publique, pour une durée de 32 jours consécutifs, le dossier de création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. Le projet d'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme. Elle se substitue à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), en application du décret 2011-1903 du 19 décembre 2011.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêteur seront transmis à la commission locale de l'AVAP qui émettra un avis sur les suites à donner au dossier. À l'issue de l'enquête publique, la ville de Combourg saisira le préfet d'Ille et Vilaine pour accord sur le projet. Après accord du Préfet, le projet d'AVAP, éventuellement amendé pour tenir compte de l'avis du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Mme Marie-Jacqueline MARCHAND a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif en date du 26 février 2024.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des dossiers et présenter leurs observations sur les registres associés à cet effet : à la mairie de Combourg, rue de la Mairie, pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (sauf samedis, dimanches et jours fériés), du lundi 15 avril 2024, 9 h 00 au jeudi 16 mai 2024, 17 h 00 inclus, et aux autres jours suivants : du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 ; le vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Combourg : <http://www.combourg.bzh>

Le commissaire-enquêteur tiendra une permanence à la mairie les : mardi 16 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 ; mercredi 24 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 ; jeudi 16 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire-enquêteur seront transmis au maire de Combourg. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Combourg, au service urbanisme et sur son site internet et ce pendant un an compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la ville de Combourg.

Vie des sociétés

7361362501 - VS

LE@ - L'ENTREPRISE APPRENANTE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 3, avenue Kruger
35400 SAINT-MALO
498 355 601 RCS Saint-Malo

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes des décisions du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable.

Liquidateur : M. Stéphane MOUSSET, demeurant 3, avenue Kruger, 35400 Saint-Malo.

Le siège de liquidation est fixé au siège de la société.
Modification au RCS de Saint-Malo.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Annonces légales et judiciaires



www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 820 309 009 (0,12€ TTC/mn)

Adresse postale :
10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

7361007801 - VS



BRETAGNE PROMOTION

Société à responsabilité limitée
À associé unique
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
Zone d'activité de la Martinais
35133 LÉCOUSSE
Siège de liquidation :
Zone d'activité de la Martinais
35133 LÉCOUSSE
498 791 318 RCS Rennes

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 20 mars 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Marc PETIT, demeurant Domaine de la Roussellais, 35133 Lécousse, ancien gérant de la société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé zone d'activité de la Martinais, 35133 Lécousse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

**Pour avis
Le Liquidateur.**

7361119701 - VS

LE MOON

SARL au capital de 25 000 euros
Siège social :
4, avenue Janvier
35000 RENNES
Siège de liquidation :
16, rue Joseph Pontallie
35200 RENNES
518 760 863 RCS Rennes

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par assemblée générale mixte du 30 octobre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour inclusivement et sa mise en liquidation.

Antony DHELLIN demeurant 16, rue Joseph Pontallie, 35200 Rennes a été nommé liquidateur à compter de ce même jour, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 16, rue Joseph Pontallie, 35200 Rennes, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Rennes en annexe au RCS.

**Pour avis,
La Gérance.**

7360837401 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 mars 2024, à Pleurtuit.

Dénomination : MZK LOCATIONS.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Objet : la gestion, l'administration, la location meublée, gîtes meublés ainsi que toutes prestations para hôtelières pouvant s'y rattacher (notamment : petits déjeuners/petite restauration, service d'entretien, réception, location de matériel).

Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 1 000 euros.

Cession d'actions et agrément : les actions de la société ne peuvent être cédées, louées, ni transmises de quelque moyen que ce soit, y compris entre associés, conjoints, ascendants, descendants, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés statuant dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire.

Siège social : 69, rue de Dinan, 35730 Pleurtuit.

La société sera immatriculée au RCS de Saint-Malo.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.

A été nommé président : MZK INVESTISSEMENT SAS, 9, boulevard de la Tour D'auvergne, 35400 Saint-Malo immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 987 564 390.

Représentant permanent : M. Alexandre MARZOUK.

Pour avis

7361037101 - VS

SELARL NOTA BENE

Office notarial à
BAIN-DE-BRETAGNE (35470)

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Me Marie LUCAS, notaire à Bain-de-Bretagne, le 8 mars 2024, enregistré au service des impôts de Rennes le 18 mars 2024, 2024N1288, a été cédé par :

Mme Stéphanie Ernestine ECHELARD, née à Rennes (35000), le 15 octobre 1976, demeurant à Saint-Just (35550), 1, rue du Halgouët.

Au profit de la société dénommée CHEZ COCO, SNC, dont le siège est à Saint-Just (35550), 5, rue Abbé-Corbe, identifiée au Siren sous le n° 984 586 560 et immatriculée au RCS de Rennes.

Un fonds de débit de boissons - tabac - presse - jeux - épicerie - vente à emporter sis à 1, rue du Halgouët, 35550 Saint-Just, lui appartenant, connu sous le nom commercial "CAFÉ DES LANDES", pour lequel il est immatriculé au RCS de Rennes, sous le n° 432 792 349.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu et en a la jouissance, à compter du jour de la signature de l'acte.

La cession a été consentie moyennant le prix principal de vingt mille euros (20 000 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 19 240 euros et au matériel pour 760 euros.

Les oppositions seront reçues en la SELARL NOTA BENE, office notarial au 3, rue de Rennes, 35470 Bain-de-Bretagne, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

**Pour unique insertion
Le Notaire.**

**Infogrefe.fr : un accès
direct aux informations
des Greffes des Tribunaux
de Commerce.**

L'INFORMATION
LÉGALE SUR
LES ENTREPRISES

Les Greffes des Tribunaux de Commerce

Grefe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

7360740301 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 mars 2024, à Amanlis.

Dénomination : JOUZY.
Forme : société par actions simplifiée.
Siège social : 14, La Rivière, 35150 Amanlis.

Objet : prise de participations financières, gestion et cession de ces participations, propriété, gestion et cession d'immeubles et droits immobiliers, acquisition et gestion de valeurs mobilières, exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque.

Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : la cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

A été nommé président : M. Éric JOURNAL, 14, La Rivière, 35150 Amanlis. La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

Pour avis.

7358544901 - VS



S.A.R.L. ALAIN HAMONIC

Société à responsabilité limitée
Au capital de 85 000 euros
Siège social :
424, rue de l'Ancienne-Forge
35800 SAINT-LUNAIRE
RCS Saint-Malo 490 580 982

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Le Pays Malouin le 22 février 2024 relatif à l'avis de dissolution par anticipation de la SARL ALAIN HAMONIC. Il fallait lire Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société 424, rue de l'Ancienne-Forge, 35800 Saint-Lunaire en lieu et place de 42, rue de l'Ancienne-Forge, 35800 Saint-Lunaire.

Il fallait lire M. Alain HAMONIC, demeurant 424, rue de l'Ancienne-Forge Saint-Lunaire (35) en lieu et place de 42, rue de l'Ancienne-Forge Saint-Lunaire (35).

**ENFIN UN SITE UNIQUE
POUR VOS NOUVEAUX
MARCHÉS PUBLICS...**

CENTRALEDES MARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici

7360882001 - VS

PACAUD LAMY

SARL
Au capital de 10 000 euros
126, boulevard des Talards
SAINT-MALO (35400)
RCS : Saint-Malo 441 402 682

AVIS DE MODIFICATIONS

Il résulte du procès-verbal du 15 février 2024 que l'assemblée a pris acte de la démission de Mme Joëlle PACAUD, de ses fonctions de co-gérant à compter du 29 février 2024 et a décidé de ne pas la remplacer.

M. Erwan PACAUD demeure seul gérant.
Mention sera faite au RCS de Saint-Malo.

Pour avis.

7361363101 - VS

LE@ - L'ENTREPRISE APPRENANTE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social de liquidation :
3, avenue Kruger
35400 SAINT-MALO
498 355 601 RCS Saint-Malo

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions du 31 décembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de Saint-Malo.

7358894901 - VS

SOCIÉTÉ DE NÉGOCE DE BESTIAUX GUÉRIN

Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 9 146,94 euros
Siège social : La Rouangère
35420 LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT
Siège de liquidation : La Rouangère
35420 LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT
342 414 158 RCS Rennes

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Denis GUERIN, demeurant La Rouangère, 35420 Louvigné-du-Désert, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé La Rouangère, 35420 Louvigné-du-Désert. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

**Pour avis,
Le Liquidateur.**

**A LOUER BÂTIMENTS DE
STOCKAGE ET COMMERCIAUX**

ST-MALO de 100 à 600 m²
DINARD proche Buffalo 300 à 2000 m²
TOUS COMMERCES
06 07 13 52 95
06 86 86 35 86